

Association de didactique du français langue étrangère

N°7

Les cahiers de

L'asdifle

Les politiques linguistiques

Actes des 15ème et 16ème Rencontres
Paris, janvier 1995 - Montpellier, septembre 1995

101, boulevard Raspail - F - 75006 PARIS - Tél. (1) 45 44 16 89

27

Comment peut-on parler français quand on est Djiboutien ?

BRUNO MAURER

Université Paul Valéry Montpellier III

Le titre de cette communication, une question en forme de clin d'œil aux Persans de Montesquieu, se veut résolument provocateur, dans le but d'éveiller l'attention du public intéressé par les problèmes de diffusion du français aux différents aspects que présente l'usage de cette langue dans ce pays riverain de la mer Rouge.

Comment peut-on parler français quand on est Djiboutien ?

Plusieurs réponses vont être apportées, qui commenceront par souligner l'aspect un peu paradoxal et atypique de ce pays francophone très particulier. La question du comment sera également élucidée en examinant le statut de la langue française dans ce pays et la nature des productions en français. Au passage, nous nous interrogerons sur le sens que les Djiboutiens donnent au fait de se servir de cette langue. Enfin, après un détour par le problème de l'enseignement du français, nous concluons en nous demandant comment on peut encore aujourd'hui parler français quand on est Djiboutien et si cette situation a des chances de se perpétuer.

Un pays francophone particulier à bien des égards

Djibouti occupe dans l'espace francophone une place à part à plus d'un titre.

La première de ses caractéristiques est d'être un petit pays, de seulement 23 000 kilomètres carrés pour un peu plus de 500 000 habitants. 400 000 vivent dans la capitale et côtoient une communauté française importante, forte de ses 10 000 ressortissants, dont pas moins de 5 000 militaires. Si Djibouti est, on va le voir, le fer de lance de la francophonie dans la région, il est aussi resté après l'indépendance une des têtes de pont des forces françaises armées sur le continent.

D'un point de vue géolinguistique, la particularité de ce pays est de constituer une sorte d'îlot francophone dans une mer anglophone et arabophone. On sait que l'usage de l'anglais et du français comme langues véhiculaires internationales partage le continent africain et que la ligne de partage est le reflet de

l'histoire coloniale. Alors que le Nord-Ouest et l'Ouest du continent passèrent majoritairement sous domination française, l'Afrique de l'Est fut elle plutôt le domaine de prédilection des Anglais et, pour quelques décennies seulement, des Italiens. Il en résulte qu'alors que les pays francophones se trouvent en position de force dans d'autres régions du continent (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale), Djibouti est le seul pays dit francophone de la Corne de l'Afrique, entouré au nord de l'Égypte et du Soudan, à l'ouest de l'Éthiopie, au sud de la Somalie et de la Tanzanie. Dans tous ces pays, deux grandes langues véhiculaires de statut international rivalisent, l'anglais donc, mais aussi l'arabe en raison de la présence commerciale très ancienne des caravaniers et des comptoirs arabes dans ces régions. De ce fait, la francophonie de la république de Djibouti constitue en quelque sorte une de ses originalités les plus fortes, comme nous aurons l'occasion de le souligner plus loin.

Cette position géographique et géolinguistique originale s'explique par des raisons d'ordre historique qui accentuent encore la particularité de Djibouti au sein de la francophonie. Djibouti n'était à ses débuts qu'un ensemble de terrains marécageux et peu salubres racheté au Sultan de Tadjourah en raison de sa situation maritime, apte à en faire un port d'escale et de ravitaillement sur la route de l'Indochine beaucoup plus sûr que celui d'Obock. Seul port français dans des mers dominées par la Grande-Bretagne, Djibouti, créé de toutes pièces en 1887, fut le pendant d'Aden, de l'autre côté du Golfe. De plus, Djibouti devait être un débouché pour les ressources des hauts-plateaux éthiopiens, ce qui entraîna la France à construire le chemin de fer reliant la ville à Addis-Abeba. Cette réduction à la fonction portuaire explique que très peu ait été fait en matière de scolarisation avant l'indépendance de 1977.

Djibouti, anciennement Territoire français des Afars et des Issas, est aussi un des derniers pays francophones ayant accédé à l'indépendance, le 27 juin 1977. En ce qui concerne la situation du français dans le pays, il faut considérer cette date comme importante non de manière négative parce qu'elle marquerait la coupure du lien ombilical avec la métropole, mais comme le début d'une expansion du français avec le temps venu de la scolarisation de masse en français.

Un statut de langue privilégiée

La place du français à Djibouti est d'abord à envisager d'un point de vue institutionnel, sous l'angle de son statut, afin de savoir comment il coexiste, dans une situation complexe de plurilinguisme, de diglossie, voire de polyglossie (Maurer 1995: 81-90) avec l'afar, l'arabe et le somali.

Officialité et nationalité

La constitution de 1992 comble un vide juridique en précisant que l'arabe et le français sont langues officielles (art. 1), sans faire aucune mention des deux autres langues pratiquées dans le pays, l'afar et le somali, langues maternelles des populations autochtones vivant dans le nord et le nord-ouest pour les Afars, au sud et sud-ouest pour les Somalis. Jusqu'à cette date, aucun texte ne réglait la place des langues.

On ne peut pour autant pas dire que Djibouti soit un état bilingue. La définition qu'en donne Mackey (1976: 68) ne convient pas: "L'État n'est pas bilingue parce que les citoyens le sont; il est bilingue parce que comme État il fonctionne dans plus d'une langue: ceci afin de permettre à ses citoyens de fonctionner dans une seule". Or, à Djibouti, le français comme l'arabe littéraire sont des langues inconnues de la majorité. Le bilinguisme ne permet donc pas "aux citoyens de fonctionner dans une langue", la leur en l'occurrence: il n'est pas à usage interne mais relève de la politique étrangère, les deux langues officielles étant celles des principaux pays donateurs. Le pays a adhéré à la Ligue des pays arabes dès son accession à l'indépendance et, de ce fait, joue de sa double identité linguistique officielle, privilégiant tantôt son appartenance au monde arabe, tantôt son ancrage francophone.

Langue et administration

L'administration a hérité de la langue de travail du système colonial. Les différents secteurs travaillent sur des circulaires et des règlements en français. Les documents à l'intention du public, formulaires, notices, sont tous rédigés en français. Cette langue est, à Djibouti, la langue exclusive de la communication écrite, l'administration en étant le parfait témoignage. C'est en français que sont rédigés tous les discours politiques de portée internationale, les discours à usage interne étant en somali ou afar.

La présence de l'arabe est tout à fait symbolique. Quinze ans après l'adhésion à la Ligue arabe, sa présence tient au seul fait que les documents officiels ont un double en-tête, à gauche en français et à droite en arabe. Mais il est absent du corps du document.

Quant à l'afar et au somali, ils sont absents de ce domaine, même s'ils assurent la majeure partie des échanges oraux dans l'administration.

Langue et justice

Le système judiciaire djiboutien donne droit de cité aux quatre langues grâce à ses divers niveaux de justice: la juridiction de droit commun travaille exclusivement en français, avec des interprètes; le tribunal islamique, de droit charien,

travaille en arabe; dans les tribunaux coutumiers se pratiquent arabe, somali et afar. Il reste cependant que dans tous les cas, les jugements doivent être rédigés en français pour être applicables. À cette domination institutionnelle s'ajoute le prestige né de l'association du français avec la justice dite moderne, de plus en plus pratiquée au détriment des tribunaux coutumiers.

Langues et médias

Dans la presse écrite, le français se trouve en situation de monopole. Mais monopole ne signifie pas omniprésence, du fait de la diffusion restreinte de l'unique hebdomadaire (4 000 exemplaires, achetés surtout par les Français). La diffusion de la presse, restreinte à un très petit nombre de Djiboutiens, n'atteint pas réellement les populations, le plus souvent à l'écart de la production écrite en français. Des volontés pour faire paraître un journal en langue arabe se manifestent périodiquement mais sans succès; afar et somali, partiellement transcrits, sont pour longtemps encore écartés de ce secteur. Leur présence est assurée à titre symbolique par une devise figurant sous le titre "La Nation", à la une de cet hebdomadaire. À la télévision, une seule chaîne avec des émissions essentiellement françaises. Mais le journal est dans les quatre langues, celui en français passant juste avant les émissions de la soirée. Il n'y a aucune émission en langue nationale, le monopole du français n'étant contesté que par deux feuillets arabes dans la semaine. Or, depuis 1992 fleurissent les antennes paraboliques essentiellement dirigées sur Canal France International ou sur Arabsat. À la radio, deux chaînes dont une internationale en français; l'autre émet alternativement en afar, arabe, somali. Mais depuis 1993, un réémetteur de Radio-France Internationale, installé à Arta, à une trentaine de kilomètres de la capitale, concurrence très durement la radio nationale.

Langues et école

Djibouti a hérité d'un système scolaire organisé selon les textes et programmes français, pour des élèves français. Ce jeune État ne pouvait négliger un tel héritage, garant de programmes cohérents et d'une poursuite de la coopération française. Afar et somali sont absents de ce secteur et se trouvent dans une situation de minoration et de dévaluation: le souhait d'unité nationale a conduit jusqu'à ce jour à ne pas statuer sur la place de ces langues par peur d'attiser les revendications de tous ordres. D'un point de vue linguistique, elles en ont pâti: pas de système de transcription satisfaisant, pas d'aménagement linguistique. D'un point de vue pédagogique, aucun programme en langue nationale n'est à ce jour disponible, aucun manuel non plus; de ce fait il est exclu que les langues nationales trouvent à court terme une place à l'école.

L'arabe occupe une place à part. Il est première langue obligatoire, dans sa variété littéraire classique, depuis la rentrée 1979-1980, de la classe de CM1 jusqu'au baccalauréat.

Au total, il ressort bien de cet examen des données statutaires que le français est ce que l'on a pris coutume d'appeler une langue seconde mais qu'il serait plus juste d'appeler une langue privilégiée, tant il est vrai que d'un point de vue statutaire le français, en situation de domination, est en réalité au premier plan. Il occupe la position haute d'une situation diglossique dans laquelle aussi bien l'arabe, dans ses variétés dialectale ou classique, que l'afar et le somali sont les langues dominées.

Les usages du français

La véhicularité du français

La langue qui domine les échanges inter-ethniques est sans conteste le somali, en raison de la supériorité démographique de cette partie de la population, qui impose sa langue à celle des autres ethnies. En seconde position vient certainement l'arabe, beaucoup employé pour les échanges commerciaux.

Mais les progrès du français en la matière sont incontestables. Plusieurs facteurs favorisent son emploi véhiculaire, en constante expansion :

- une scolarisation croissante, qui le rend de plus en plus familier, surtout chez les jeunes;

- sa relative neutralité, dans un contexte national où les tensions inter-ethniques fortes rendent souvent très délicat le choix d'une langue de communication. C'est ainsi que le fait de pouvoir disposer du français permet aux Afars de contester la domination du somali dans les échanges véhiculaires et de refuser de se situer sur le terrain de l'autre. Mais dans le même temps, la présence du français dispense les Somalis de devoir apprendre la langue afar.

Les aspects identitaires de la francophonie djiboutienne

L'emploi du français n'est pas non plus sans conséquences à un niveau identitaire, que ce soit individuel ou national.

Du point de vue de l'individu, la scolarisation en français entraîne des processus de déculturation/acculturation qui constituent une véritable menace pour les identités ethniques: les phénomènes de perte de pans entiers de la langue maternelle sont fréquents chez les jeunes et plus particulièrement semble-t-il chez les jeunes Somalis et les jeunes Arabes. Le commun usage du français chez les

jeunes, ajouté à l'urbanisation croissante de la population, contribue à une homogénéisation des cultures, à une érosion des marques de l'identité ethnique.

D'un autre point de vue, le français contribue à tracer des lignes de démarcation importantes dans la société djiboutienne. Sans aller jusqu'à parler de fracture sociale, il n'en demeure pas moins que l'usage du français est une ligne de démarcation séparant et parfois opposant jeunes et vieux, citadins et broussards, hommes et femmes.

Du point de vue de l'identité nationale, l'usage du français semble définir ce qui est pour se définir comme Djiboutiens face aux proches cousins somaliens qui sont un peu considérés comme envahissants. Est parfois considéré comme non-Djiboutien celui qui sait parler français. Djibouti aux Djiboutiens, pour reprendre un autre slogan de la politique française, c'est-à-dire, Djibouti aux Djiboutiens.

Dans le même ordre d'idées, l'usage du français permet de mettre à distance la culture arabe, à laquelle la majorité des Djiboutiens ne veulent pas être assimilés.

Il ressort donc que si à l'intérieur de la société le français est en quelque sorte une force centrifuge, traçant des lignes de partage, il est en dernier lieu une des composantes les plus sûres de la djiboutianité et est à ce titre certainement fédérateur.

L'enseignement du français

Pour être (presque) complet, ce panorama sur la francophonie djiboutienne doit d'examiner le lieu de diffusion le plus important et le plus sensible: l'école, lieu d'enseignement et lieu d'apprentissage. Le français était la langue d'enseignement du Territoire français des Afars et des Issas; l'avènement de la république de Djibouti n'y a rien changé; rien n'a été fait à ce jour pour que les langues nationales accèdent à l'enseignement. Les conséquences de ce statu quo, certes compréhensibles si l'on considère les difficultés tant techniques que politiques qu'il faudrait vaincre pour faire entrer ces langues à l'école, risquent d'être importantes. La situation de domination met en péril les langues dominées, causant souvent la mort de pans entiers de la langue et entraînant une acculturation et une perte rapides des valeurs traditionnelles. Nous voudrions, à ce point de la réflexion, mettre l'accent sur les implications de la langue française de cette situation de continuité dans la politique éducative. Trois points de vue sont à considérer: qui enseigne à Djibouti? - l'école publique? avec quels manuels de français?

Enseignants de français

Commençons par considérer le problème des enseignants, et plus particulièrement des enseignants de français. À l'indépendance, le manque de cadres était tel dans le secteur éducatif que le ministère français de la Coopération mit en place une politique de coopération massive, dite de substitution, dans laquelle les enseignants français occupaient tous les postes ne pouvant être occupés par les nationaux.

Dans le secteur primaire, en 1979-1980, 260 maîtres et maîtresses exerçaient leurs talents en république de Djibouti. Parmi eux, on comptait 28% de coopérants français, 19% de coopérants tunisiens, et 53% d'instituteurs nationaux. En 1990-1991, on s'aperçoit que la relève a été assurée pour une large part: sur 659 instituteurs et institutrices, 643 sont djiboutiens. Les seize instituteurs restant sont des coopérants français dont il faut préciser qu'un seul travaille strictement en substitution, tous les autres ayant des missions de formation à l'école annexe du centre de formation des personnels de l'Éducation nationale.

Les petits Djiboutiens entrent donc en contact avec la langue française par le truchement de leur instituteur, djiboutien également. Gageons que cet état de fait ne sera pas sans transformer à l'avenir les représentations du français dans la population du pays.

Pour ce qui est du secondaire, en 1979-1980 la présence française dans ce secteur était beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était dans le primaire. Sur un total de 229 professeurs, on comptait 80% de Français, 6% de Tunisiens et seulement 9% de Djiboutiens. En 1990-1991, la proportion de nationaux était passée à 28,6% des personnels du second degré. La progression est certes notable, mais on est loin d'avoir atteint les résultats obtenus dans le primaire.

Le nombre de professeurs nationaux enseignant le français est intéressant; alors que 26 Français enseignaient cette matière en 1990-1991, deux Djiboutiens seulement le faisaient. Ajoutons à ces deux professeurs neuf autres bivalents en français-histoire et géographie, et l'on arrivait pour toute la république à un total de 11 Djiboutiens enseignants de français.

De ce fait, les élèves étaient massivement en contact avec des locuteurs natifs de France, enseignant la norme strictement française et peu au fait des particularités régionales éventuelles du français de Djibouti. Ces conditions étaient sans doute favorables à la diffusion du français d'un strict point de vue linguistique: prononciation et syntaxe pratiquées en classe étaient sans conteste estampillées du label "norme française". Mais du point de vue des représentations, cela contribuait sans doute à perpétuer l'image d'un français langue étrangère, celle d'une langue venue d'ailleurs. D'un point de vue pédagogique, cela ne pouvait manquer de freiner l'appropriation de cette langue par les Djiboutiens, en

maintenant une norme strictement exogène, sans prendre en considération les variantes régionales éventuelles pouvant être l'expression d'une réalité typiquement djiboutienne.

Mais en 1991-1992 un DEUG de lettres modernes délivré par l'université Paul Valéry de Montpellier, fut délocalisé en république de Djibouti. Cette formation visait à délivrer le DEUG tout en assurant à deux promotions d'une vingtaine d'élèves une formation pédagogique et didactique devant faire d'eux, au terme de ce cursus, des professeurs adjoints en français et histoire-géographie. Des extensions à ce programme furent prévues dès son démarrage et, à la rentrée 95-96, une cinquième promotion va être formée. Au rythme d'une douzaine de professeurs chaque année, ce sont au total plus de trente enseignants djiboutiens de français qui ont déjà été nommés dans les établissements du pays.

Cette relève, cette appropriation de langue française par les enseignants djiboutiens ne peut manquer d'avoir des conséquences sur le devenir de cette langue.

Effectifs scolarisés

À l'autre bout de la chaîne éducative, du côté des apprenants, l'objectif de l'Éducation nationale djiboutienne a été maintes fois réaffirmé par plusieurs responsables politiques, et cela au plus haut niveau: scolariser la totalité des enfants de la république.

Si l'on se place du point de vue du nombre d'élèves scolarisés, la progression est évidente: en 1979-1980, 16694 élèves étaient scolarisés, dans les deux cycles de l'enseignement djiboutien. À la rentrée 1990-1991, ils étaient exactement 36028. Le chiffre global d'élèves scolarisés a plus que doublé en dix ans, et avec lui celui des citoyens, ou futurs citoyens djiboutiens en contact avec la langue française.

Le gonflement des effectifs a commencé par l'enseignement primaire, pour lequel un gros effort a, dès l'indépendance, été fourni. Considérons le nombre d'élèves en 1975-1976 (1): à cette date, 8476 élèves allaient à l'école primaire; ils étaient 10198 en 1976-1977 et leur nombre s'élevait à 28887 à la rentrée 1990-1991. Le nombre d'enfants assis sur les bancs de l'école primaire a donc été multiplié par 3,4 en quinze ans. Faute de connaître l'augmentation exacte de la population dans le même temps, nous ne sommes pas en mesure de dire si le taux de scolarisation a augmenté, ni dans quelles proportions, mais on peut raisonnablement supposer que cela a été le cas. Quoi qu'il en soit, on peut retenir pour notre enquête, centrée sur une estimation du public en contact avec le français par l'intermédiaire de l'école, que la république de Djibouti, aidée par

le ministère français de la Coopération, a plus fait en quinze ans pour la diffusion de cette langue que la république française elle-même.

Ce que l'on a pu mettre au jour pour le secteur primaire reste vrai pour l'enseignement secondaire. À l'indépendance, la situation de l'enseignement secondaire était très alarmante: en 1965, treize personnes obtenaient le baccalauréat à Djibouti et trois seulement étaient autochtones; en 1971, ils étaient quatre sur vingt-cinq et en 1976 trois sur trente-trois bacheliers.

Si l'on prend en considération le nombre d'élèves djiboutiens fréquentant le lycée, on s'aperçoit qu'il y avait 399 lycéens (2) en 1979-1980, dont 133 Français et seulement 259 Djiboutiens; en 1990-1991, ils étaient 950 élèves dont 80% de Djiboutiens. L'augmentation du nombre de Djiboutiens lycéens s'est donc faite dans des proportions importantes.

Cette vue d'ensemble du fonctionnement du système éducatif djiboutien montre un accroissement très net des possibilités d'accueil. Du point de vue de l'exposition langagière, cela signifie que de plus en plus de jeunes Djiboutiens et Djiboutiennes sont en contact avec le français. Le français est de moins en moins ignoré par les jeunes Djiboutiens, garçons et filles, même si une fraction encore importante sans doute mais difficile à évaluer, n'intègre jamais le système scolaire. Jadis langue de culture, apanage d'une petite élite francophone, le français se démocratise grâce à l'école et est peut-être en passe de changer de statut pour devenir langue de travail et langue de communication quotidienne.

À cela vient s'ajouter ce phénomène d'ordre qualitatif que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer: le début de la relève des enseignants français par des enseignants djiboutiens. La prise en main par les Djiboutiens de l'enseignement du français s'est déjà pleinement effectuée au niveau du primaire. Elle s'amorce dans le secondaire depuis la rentrée 1991-1992. À court terme, il est prévu que seuls les Djiboutiens enseigneront le français en collège. Nul doute que cela contribuera beaucoup à changer l'image d'un français trop souvent vu comme une langue étrangère en république de Djibouti. Le problème de la norme d'enseignement, qui a peut-être déjà commencé à se poser dans les écoles primaires - doit-elle être le français de France ou les variétés pratiquées dans les classes dominantes djiboutiennes? - risque de se poser avec acuité au collège dans les prochaines années.

De ce point de vue, les analyses que nous avons menées à Djibouti démentent l'hypothèse selon laquelle l'école s'opposerait aux forces de dialectalisation (3). Nous pensons pour notre part que la scolarisation, en familiarisant une part toujours croissante de la population avec le français, favorise l'apparition de chevauchements fonctionnels permettant le développement de formes

mélangées, telles l'alternance codique ou les calques sémantiques. S'il est vrai que cette forme d'appropriation limite les risques d'interférences grammaticales, permettant ce que l'on appelle d'ordinaire un bilinguisme coordonné, elle favorise en revanche les phénomènes évoqués ci-dessus. La maîtrise de la langue par une part croissante de la population rend instables les répartitions fonctionnelles nées de la situation de polyglossie. Cette instabilité joue au détriment des langues dominées, qui voient leurs domaines traditionnels investis par la langue dominante.

De plus, la scolarisation, quand elle est assurée par les nationaux, met les élèves en présence de deux usages, les pratiques des enseignants venant parfois contredire la norme standard qu'ils sont censés enseigner. De ce fait, la scolarisation devient très vite le révélateur d'un conflit linguistique, d'une diglossie entre variétés de français, l'instrument d'une prise de conscience des écarts linguistiques.

Du côté des méthodes

Jusqu'en 1973, le contexte djiboutien d'enseignement du français n'était pas du tout pris en compte, les méthodes ayant cours dans les écoles étant celles utilisées en France. Puis fut introduite une méthode de type F.L.E élaborée à la fin des années soixante au Centre de linguistique appliquée de Dakar et intitulée *Pour parler français*. D'inspiration SGAV, cette méthode permit pour la première fois de poser la question du français comme langue non maternelle nécessitant une approche didactique particulière. Mais au fil du temps, pratiquée par des maîtres peu au fait de ses fondements linguistiques et cognitifs, elle se figea en un rituel immuable fondé sur la répétition de phrases-clés, contraint par une progression minutieusement calculée. À la fin des années 80, une mission de l'Inspecteur général Voisin concluait à une nécessaire rénovation de l'enseignement du français. Envoyé en mission d'expertise, Pierre Dumont, un des auteurs de *Pour parler français*, constatait à son tour les carences d'un enseignement ne permettant que trop rarement à l'enfant de communiquer et de s'approprier la langue en disant "je".

Une nouvelle méthode fut élaborée, *Le Cubri et le Chacal*, d'inspiration nettement plus communicative, faisant entrer pratiquement en même temps les enfants dans le monde de l'écrit et dans celui de l'oral à partir de situations de communication le plus souvent authentiques ou du moins simulées. Le premier livre, de CI, fut expérimenté à la rentrée 1992. Depuis, le CP, le CE1 et le CE2 ont également été introduits dans les classes et viennent faire la jonction avec *Jeu de pistes*, un matériel de lecture élaboré pour les cours moyens dans une optique de lecture intégrant les notions de construction du sens, d'hypothèses de lecture, mais aussi de lecture rapide.

Conclusion

Le français à Djibouti est une langue encore fraîchement implantée qui bénéficie des efforts considérables que ce pays a consenti depuis l'indépendance pour l'enseignement. Mais son usage en progrès constant ne doit pas faire oublier la fragilité de sa position, extrêmement dépendante des alliances internationales de ce jeune État qui a toujours deux fers au feu, la France d'un côté, la Ligue des pays arabes de l'autre. Or, en ces temps de désengagement massif de la France dans sa politique de coopération africaine, les Djiboutiens font de plus en plus sentir à notre pays qu'ils pourraient dans un proche avenir se sentir pris d'un grand désir de parler arabe.

Bibliographie:

Mackey (W. F.), *Bilinguisme et Contact des langues*, Klincksieck, Paris, 1976.
Dumont (P.) et Maurer (B.), *Sociolinguistique du français en Afrique francophone. Gestion d'un héritage, devenir d'une science*, Paris, AUPELF-UREF et EDICEF, 1995.

1 Ces chiffres sont fournis par l'annuaire statistique de l'Éducation nationale de Djibouti de 1979-1980.

2 Nous ne prenons pas en compte ici l'ensemble des efforts du lycée, de 831 au total, car l'établissement comportait alors un collège.

3 C'est notamment le point de vue développé par H. M. Bot Banjock, M. Sachine et P. Renaud dans "Langue française et culture traditionnelle au Cameroun : analyse et perspectives" dans CILF (1976: 522).

La langue française aux Pays-Bas

MARIE-PIERRE ARNIHAC
Université Paul Valéry Montpellier III

Rendre compte de l'état actuel de la langue française aux Pays-Bas est particulièrement intéressant car, d'une part, les Néerlandais ont une conscience aiguë de la nécessité d'un plurilinguisme qui a été de tout temps une tradition chez eux, étant donné la taille et la vocation commerciale de leur pays et, d'autre part, parce que la situation de la langue française aux Pays-Bas illustre celle de l'ensemble des pays du Nord de l'Europe, comme plus particulièrement la Suède, où le français a connu pour chaque époque de l'histoire une évolution identique. Langue utilitaire au début, puis élitaire jusqu'à ces dernières années (puisqu'il était exigé jusqu'à la première guerre mondiale pour le passage à des études secondaires), le français, en quête d'une nouvelle image; tend actuellement à redevenir un instrument quotidien destiné à la communication et à la promotion des apports économiques et politiques.

Atouts et handicaps du français

Les Pays-Bas sont très largement ouverts au monde anglo-saxon. On peut dire que l'anglais y est presque devenu la langue "seconde". L'environnement audiovisuel, littéraire et musical est en effet majoritairement anglophone.

L'importance croissante des échanges commerciaux avec l'Allemagne et avec les pays de l'Est où la langue allemande a eu un statut de première langue étrangère jusqu'à ces dernières années renforce la demande pour l'allemand.

Il faut préciser que, si l'on prend en compte non seulement les Allemands mais les Suisses, les Autrichiens et, en France, les Alsaciens et les Lorrains, ce sont cent cinquante millions d'Européens qui parlent ou comprennent la langue allemande. L'Allemagne est le premier partenaire commercial des Pays-Bas qui réalisent 30% de leurs exportations dans les pays germanophones.

Le florin est associé au deutschmark depuis le milieu des années 80, dans une politique de taux d'intérêts élevés.

L'ensemble des trois chaînes allemandes de télévision est accessible par le câble alors que seules les chaînes TV5 et RTBF émettent en français.